



---

# Bureau de conseils en communication

---

Bénédicte Robert



# Objectifs de communication

- Rendre l'information accessible
- Comprendre les procédures légales
- Placer les informations dans le bon contexte
- Focus sur les points clés du dossier
- Mise en exergue des changements opérés suite aux recommandations de l'Etude d'incidences sur l'environnement
- Aide à la compréhension globale du dossier



# Les intervenants au projet

## Promoteurs du projet

- Monsieur Delzelle

## Bureau d'architecture – Urban Architectes

- Monsieur Antony Seutin
- Monsieur Pierre Yves Matagne

## Bureau d'étude d'incidences – Aster Consulting

## La Ville de Soignies

Madame Perreman



# Projets en cours

## Mise en œuvre de la ZACC par l'adoption d'un RUE

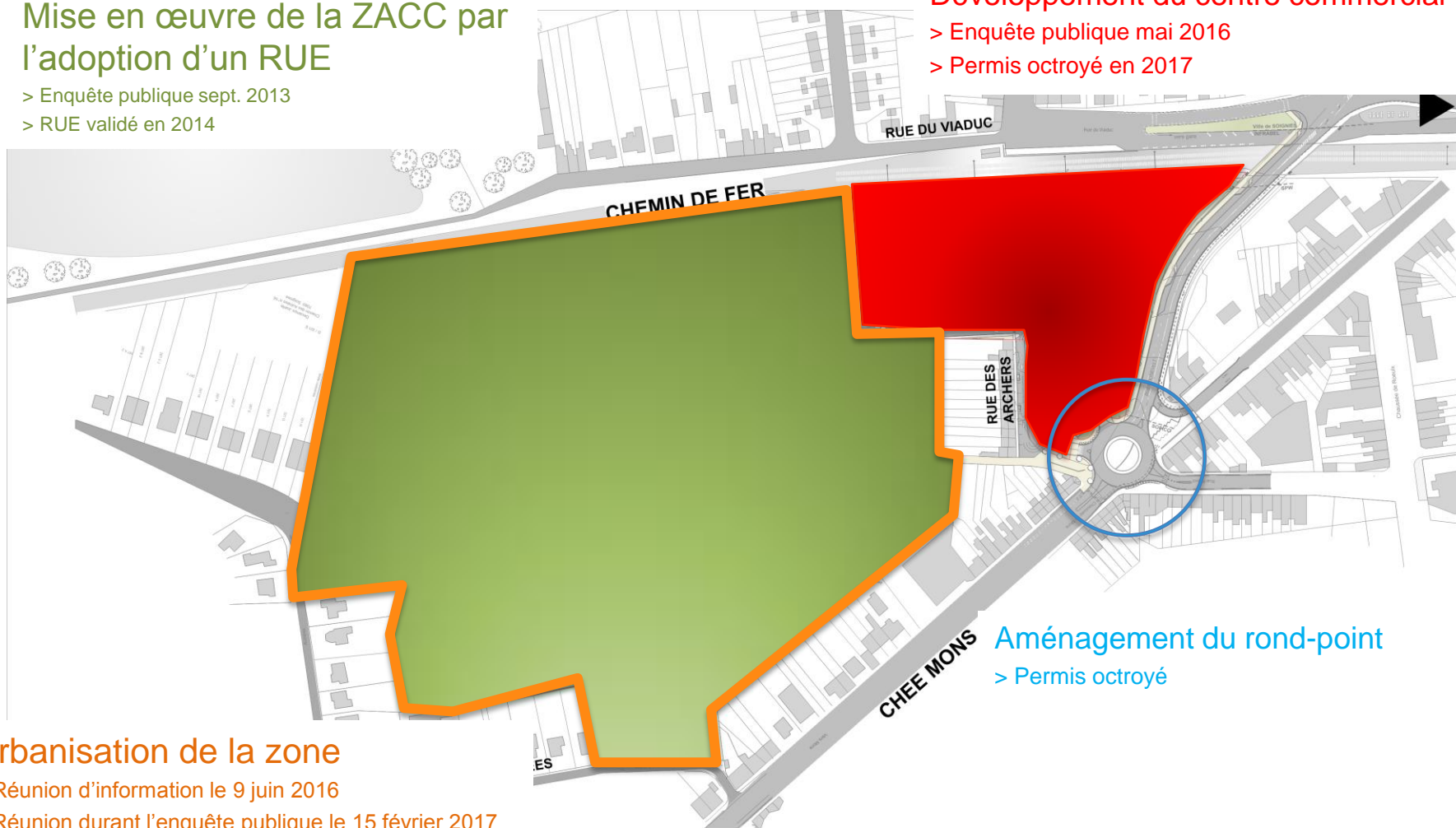
- > Enquête publique sept. 2013
- > RUE validé en 2014

## Déplacement de l'activité de la SCAM

- > Dépollution
- > Permis octroyé en 2016

## Développement du centre commercial

- > Enquête publique mai 2016
- > Permis octroyé en 2017



## Urbanisation de la zone

- > Réunion d'information le 9 juin 2016
- > Réunion durant l'enquête publique le 15 février 2017

Aménagement du rond-point  
> Permis octroyé

# Etapes du projet

- Présentation de l'avant-projet en juin 2016
  - Remarques formulées lors de la réunion
  - Réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement
- Recommandations de l'étude d'incidences
  - Adaptation du projet en fonction
- Dépôt du dossier à la Ville de Soignies le 22 décembre 2016
- Organisation de l'enquête publique du 5 février au 9 mars 2017
  - Possibilité de consulter le dossier et l' EIE
  - Remarques, suggestions, alternatives formulées par écrit durant les 30 jours de l'enquête
  - Lister les recommandations de l'étude d'incidences
  - Présenter le projet déposé et ses évolutions
- Réunion de ce soir = Présentation du dossier et de ses évolutions
- Décision des Fonctionnaires Technique et Délégué (RW) attendue en juillet 2017



# Réunion de présentation du projet

- Réunion durant le cours de l'enquête publique
  - Possibilité de prendre connaissance du dossier complet
  - Possibilité de consulter les plans
  - Possibilité de lire l'étude d'incidences sur l'environnement
- Réunion non prévue dans le Code de l'environnement
  - Pas de procès verbal officiel de la réunion
  - Les remarques et questions doivent être formulées par écrit et déposées à la Ville durant les 30 jours de l'enquête publique



# Déroulement de la réunion

## De 18.45 – 19.30

- Monsieur Seutin
- Présentation du dossier tel que déposé à la commune
  - Mise en exergue des points les plus importants

## De 19.30 – 21.00

- Questions – réponses
  - Focus sur les points qui vous intéressent

